

Incident électrique du 8 octobre : Enedis met en place une "procédure spécifique accélérée"

À la demande de la mairie, la société Enedis met en place une "procédure spécifique", accélérée et individualisée, pour le traitement des conséquences de cet incident.

Mis en ligne le 10 octobre 2019



Mise à jour 20.10.2019

Suite à l'important incident électrique survenu le 8 octobre à Chaville, conséquence d'une intervention technique programmée sur des postes de transformation du quartier de l'Ursine, la société Enedis, saisie en urgence par la mairie, admet sa pleine responsabilité quant à l'erreur de manœuvre qui a entraîné un soudaine surtension et pu provoquer des dommages irréparables sur certains appareils électriques de ses clients-riverains raccordés.

À la demande de la mairie, la société Enedis met en place une "procédure spécifique", accélérée et individualisée, pour le traitement des conséquences de cet incident.

L'objectif est d'identifier rapidement les habitants concernés, de recenser précisément les dégâts subis et d'accompagner les procédures d'indemnisation.

Enedis va prendre contact directement avec les Chavillois dont les appareils électriques et électroménagers ont été endommagés.

Rappelons qu'Enedis est l'entreprise nationale en charge du service public de la distribution d'électricité, gestionnaire du réseau.



Si vos appareils électriques et/ou électroménagers ont été



endommagés par l'incident électrique du 8 octobre,
vous pouvez contacter Enedis au 09 69 32 18 35 (choix 2) ou
[par courriel](#)

À TÉLÉCHARGER



[Information riverains : lettre du maire Jean-Jacques Guillet \(20 octobre 2019\) – \(7 6 Ko\)](#)



RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS